

INFORMATIONS DIVERSES - LISTE DES DÉCISIONS

2025.185 en date du 1^{er} Octobre 2025 décision portant sur la réindexation pour le bail Gerico module 12

Application d'une clause d'indexation sur le montant du loyer comme suit :

Date d'application	Indice de référence	Montant annuel du loyer Hors Taxes
1^{er} Décembre 2024	ILAT 2T2024 = 136,45	7 409,64 €
1^{er} Décembre 2025	ILAT 2T2025 = 137,15	7 447,68 €

ILAT = Indice des Loyers des Activités Tertiaires

2025.186 en date du 2 Octobre 2025 décision portant sur la convention de prêt de matériel – Groupe Donjon Automobiles

Signature avec le Groupe Donjon Automobiles d'une convention de prêt de matériel à l'occasion de la manifestation « porte ouverte ». Le prêt aura lieu du 10 au 13 octobre 2025.

2025.187 en date du 2 Octobre 2025 décision portant sur la convention de mise à disposition de matériel petite enfance - la bulle des petits

Signature avec l'association « la bulle des petits » d'une convention ayant pour objet la mise à disposition de matériel petite enfance, à titre gracieux. La présente convention est conclue pour un an à compter de septembre 2025 renouvelable par tacite reconduction deux (2) fois pour une période identique d'un (1) an. La durée de la convention ne pourra pas excéder trois (3) ans.

2025.188 en date du 2 Octobre 2025 décision portant sur la convention d'occupation de la salle polyvalente de Villemer – sports seniors

Signature avec la Commune de Villemer d'une convention ayant pour objet de définir les conditions de mise à disposition, à titre gracieux, de la salle polyvalente. Cette convention est conclue de Septembre à décembre 2025.

2025.189 en date du 14 Octobre 2025 décision portant sur le marché n° 2023/1 relatif à l'élaboration et la livraison de repas en liaison froide pour la restauration de la petite enfance de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing - révision des prix du BPU

Validation de la révision du bordereau des prix unitaires présentés par l'entreprise API Restauration comme suit :

Désignation	Taux TVA	Prix de base du marché au 01/11/2023		Prix révisés à compter du 01/11/2025	
		Prix HT	Prix TTC	Prix HT	Prix TTC
Repas Bébé	5,5%	3,57€	3,77€	3,63€	3,83€
Repas Bébé + Laitage	5,5%	3,82€	4,03€	3,89€	4,10€
Repas Moyen sans pain	5,5%	3,87€	4,08€	3,94€	4,16€
Repas Moyen avec Pain	5,5%	4,01€	4,23€	4,08€	4,30€
Repas Grand sans pain	5,5%	4,04€	4,26€	4,11€	4,34€
Repas Grand avec pain	5,5%	4,18€	4,41€	4,25€	4,48€
Goûter 1 élément	5,5%	0,45€	0,47€	0,46€	0,49€
Goûter 2 éléments	5,5%	0,66€	0,70€	0,67€	0,71€

Goûter 3 éléments	5,5%	0,94€	0,99€	0,96€	1,01€
--------------------------	-------------	-------	-------	-------	-------

2025.190 en date du 15 Octobre 2025 décision portant sur la convention de mise à disposition d'une salle municipale – Roland Dagnaud

Signature avec la Commune de Moret-Loing-et-Orvanne d'une convention ayant pour objet de définir les conditions de mise à disposition, de la salle Roland Dagnaud. Le coût de la location s'élève à 110€. Cette convention est conclue pour le mercredi 17 décembre 2025.

2025.191 en date du 17 Octobre 2025 décision portant sur le marché n° 2024/4 relatif à la pratique musicale pour les établissements scolaires maternelles et élémentaires du sud du territoire de Moret Seine et Loing - révision des prix du BPU

Validation de la révision des nouveaux tarifs présentés par la fédération nationale des Centres musicaux ruraux comme suit :

Désignation	Prix de base du marché	Prix révisés
Atelier de 30 minutes	41,50€	42,52€
Atelier de 45 minutes	56,99€	58,38€

2025.192 en date du 21 Octobre 2025 décision portant sur le marché n° 2024/10 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'ouvrages à Villemer - avenant n° 1

Signature de l'avenant n° 1 entérinant le retrait du groupement du co-traitant Conseil et Ingénierie des Structures (CIS) et le report de ces honoraires sur le mandataire C+O IDF Architectes. Cet avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché

2025.193 en date du 22 Octobre 2025 décision portant sur la convention Territoriale Globale avec la CAF

Signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) ayant pour objet les actions « familles » du territoire sur le thème de : l'accès aux droits et l'inclusion numérique, la Petite enfance, la Parentalité, l'enfance et la jeunesse, l'animation de la vie sociale, le logement et l'habitat adapté aux enjeux du territoire et une diversité des besoins sociaux des habitants. La convention est valable 5 ans (2026-2030)

2025.194 en date du 22 Octobre 2025 décision portant sur la convention d'occupation de la salle « aproter » - Coderando 77

Signature avec le Coderando 77 d'une convention ayant pour objet de définir les conditions de mise à disposition, à titre gracieux, de la salle « aproter ». Cette convention est conclue pour le 29 novembre 2025 de 9h30 à 17h00.

2025.195 en date du 22 Octobre 2025 décision portant sur le bail dérogatoire avec Aster et vous

Signature d'un bail dérogatoire avec Bail dérogatoire avec Aster et vous, pour le module n°11, d'une surface de 39.40m² au sein de l'Hôtel d'Entreprises situé 1, rue Montchavant à Ecuelles – 77250 Moret Loing et Orvanne. Le loyer annuel s'élève à 3 667.80 € HT soit 305.65 € HT/mois. Il est soumis à une clause d'indexation. Les charges seront de 60 €/mois

2025.196 en date du 22 Octobre 2025 décision portant sur la convention contrôle technique dans le cadre des travaux d'aménagement de l'ALSH de Villemer - Batiplus

Signature d'une convention avec Batiplus-contrôle ayant pour objet de définir les modalités d'exécution de la mission de contrôle technique dans le cadre des travaux construction de l'ALSH de Villemer. Moret Seine et Loing versera à Batiplus-contrôle la somme de 11 184.00 € TTC.

2025.197 en date du 22 Octobre 2025 décision portant sur la Mission d'étude géotechnique dans le cadre des travaux d'aménagement de l'ALSH de Villemer – EN*OM*FRA

Signature d'un contrat avec EN*OM*FRA ayant pour objet de définir la mission de sondage dans le cadre des travaux construction de l'ALSH de Villemer. Moret Seine et Loing versera à EN*OM*FRA la somme de 6 661.80 € TTC.

2025.198 en date du 22 Octobre 2025 décision portant sur la Mission CSPS dans le cadre des travaux d'aménagement de l'ALSH de Villemer – MMO Ingenierie

Signature d'un contrat avec MMO Ingénierie ayant pour objet de définir la mission CSPS dans le cadre des travaux construction de l'ALSH de Villemer. Moret Seine et Loing versera à MMO Ingénierie la somme de 5 076.00 € TTC.

2025.199 en date du 22 Octobre 2025 décision portant sur l'Audit dans le cadre des travaux de la grange des graillons – Exatec Ingénierie

Signature d'un contrat avec Exatec Ingénierie ayant pour objet de définir la mission d'audit dans le cadre des travaux de rénovation de la grange des graillons. Moret Seine et Loing versera à Exatec Ingénierie la somme de 5 088 € TTC.

2025.200 en date du 22 Octobre 2025 décision portant sur la convention d'aide financière à l'investissement – CAF – ALSH Villemer

Signature d'un contrat avec la CAF une convention ayant pour objet l'aide financière à l'investissement pour le projet de l'ALSH de Villemer. Cette aide est à hauteur de 270 000€ pour un montant de travaux retenu de 805 000€HT.

2025.201 en date du 22 Octobre 2025 décision portant sur la convention de partenariat avec le Pôle Médicoéducatif Sud Seine-et-Marne La Sapinière

Signature d'une convention avec le Pôle Médicoéducatif Sud Seine-et-Marne - La Sapinière ayant pour objet l'organisation, à titre gracieux, d'ateliers numériques. La convention est valable du 01 septembre 2025 au 30 juin 2026.

2025.202 en date du 22 Octobre 2025 décision portant sur la convention de partenariat pour un spectacle avec le Théâtre de Sénart

Signature avec le Théâtre-Sénart d'une convention ayant pour objet de définir les conditions du partenariat visant à proposer un spectacle s'intitulant « les chaussons aux tomates ». Cette convention est conclue pour le jeudi 29 janvier 2026.

2025.203 en date du 22 Octobre 2025 décision portant sur la convention annuelle avec Oxygène

Signature avec l'association Oxygène d'une convention ayant pour objet de promouvoir de façon globale la collectivité sur la radio. En échange des services de promotion par Oxygène, Moret Seine et Loing versera la somme de 4 020 euros TTC. Cette convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter du 01 janvier 2026.

2025.204 en date du 22 Octobre 2025 décision portant sur la demande de subvention Appel à Projet - FONDS VERT - actions PCAET

La décision n° 2025_156 est abrogée. Il est autorisé les dépôts de demandes de subvention auprès de l'Etat en vue d'obtenir des financements pour des actions PCAET

Il est autorisé la signature de tous les documents se référant au dossier.

Les demandes de subvention sont de :

- Acquisition de caméras thermiques : 5356.40€ d'aide (80% de demande de subvention)
pour un cout de 6558.00€HT
- Audit énergétique du site Prugnat : 8640.00€ d'aide (80% de demande de subvention)
pour un cout de 10 800€ HT
- Maquettes pédagogiques : 717.60€ d'aide (80% de demande de subvention)
pour un cout de 897.00€ HT
- Etude solaire : 3200.00€ d'aide (80% de demande de subvention)
pour un cout de 4000.00€ HT
- Contrôle de la qualité de l'air dans les structures d'accueil petite enfance : 5308.08€ d'aide (80% de demande de subvention)
pour un cout de 6635.10€ HT
- Faire l'acquisition de gourdes (80% de demande de subvention)
pour réduire la consommation de bouteilles d'eau en plastique : 1744.00€ d'aide pour un cout de 2180.00€ HT

2025.205 en date du 28 Octobre 2025 décision portant sur l'avenant n° 1 à la convention de permanences juridiques CIDFF

Signature de l'avenant n° 1 avec le CIDFF ayant pour objet de modifier le montant de la prestation. L'avenant prend effet à la date de signature. Désormais, le coût à la charge de la Communauté de Communes sera de 6743€.

2025.206 en date du 3 Novembre 2025 décision portant sur les contrats d'assurance Dommages Ouvrage et Tous risques chantiers pour l'opération de travaux d'aménagement de la Grange des Graillons

Signature des offres présentées par SMACL assurances pour la Dommages Ouvrage et la Tous Risques Chantier dont les montants sont les suivantes :

Montants provisoires de cotisation :

Dommages Ouvrage : 20 641,12 € TTC (garantie de base et garanties complémentaires)

Tous risques chantier : 6 814,03 € TTC (garantie de base et garanties complémentaires)

Ces montants seront réévalués et réajustés à la fin de l'opération.

2025.207 en date du 3 Novembre 2025 décision portant sur l'avenant n° 1 à la convention de prestation de services – Eco Co2

Signature d'un avenant avec Eco Co2 dans le cadre du programme ACTEE – PRO-INNO 66 ayant pour objet l'accompagnement de 36 classes d'écoles primaires du territoire. Le coût de la prestation s'élève à 7 776.00€TTC. La convention est valable à compter de la signature des deux parties et prend fin à l'issue de l'année scolaire 2025-2026.

2025.208 en date du 3 Novembre 2025 décision portant sur la demande de subvention LAEP « nouvelle offre de sociabilisation » – CAF

Signature avec la CAF d'une convention ayant pour objet la subvention concernant « la nouvelle offre de sociabilisation ». Cette aide s'élève à 8810€ pour l'année 2025 et sera recalculée tous les ans. La convention prend effet à la date de signature.

2025.209 en date du 3 Novembre 2025 décision portant sur l'avenant n° 1 à la convention de prestation de services – Association EPE sud

Signature de l'avenant n° 1 à la convention avec l'Association EPE sud ayant pour objet l'organisation de soirée débat. L'article 3 est modifié de la façon suivante : « *Cette intervention s'adresse aux jeunes âgés de 12 à 18 ans, dans le cadre de l'accompagnement « Information Jeunesse » initié par le service jeunesse de la CCMSL.* » La convention est valable le vendredi 12 décembre 2026.

2025.210 en date du 3 Novembre 2025 décision portant sur l'avenant n° 1 à la convention de prestation de services – Audrey Lahaye

Signature de l'avenant n° 1 à la convention avec Audrey Lahaye ayant pour objet l'organisation de soirée débat. L'article 3 est modifié de la façon suivante : « *Cette intervention s'adresse aux jeunes âgés de 12 à 18 ans, dans le cadre de l'accompagnement « Information Jeunesse » initié par le service jeunesse de la CCMSL.* » La convention est valable le vendredi 12 décembre 2026.

2025.211 en date du 3 Novembre 2025 décision portant sur la convention de mise à disposition ponctuelle de casques à réalité virtuelle

Signature avec le centre d'information jeunesse d'une convention de mise à disposition de casques à réalité virtuelle. La mise à disposition de ces casques aura lieu du 23 au 27 mars 2026.

2025.212 en date du 3 Novembre 2025 décision portant sur l'avenant n°1 au contrat Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de Moret-Loing-et-Orvanne

Signature de l'avenant n°1 au contrat Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain avec la Commune de Moret-Loing-et-Orvanne.

L'avenant a pour objet de compléter :

- L'article 6.2.1 « Equipe de suivi-animation » de la manière suivante :

Dans le cadre du suivi-animation de l'OPAH-RU, le prestataire devra être détenteur de l'agrément « Mon Accompagnateur Renov' » conformément à l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à la mission d'accompagnement du service public de la rénovation énergétique de l'habitat. De plus, les missions de suivi-animation devront être menées conformément à l'arrêté du 21 décembre 2022 précité ou de ses mises à jour à venir.

- L'article 5.2. « Financements de la collectivité maître d'ouvrage » et notamment l'article 5.1.1 « Règles d'application » de la manière suivante :

Suite à la modification de la mission d'accompagnement du service public de la rénovation énergétique de l'Habitat et des missions de suivi-animation de l'OPAH-RU, la Ville de Moret-Loing-et-Orvanne financera la prestation complémentaire « Mon accompagnateur Renov' » (MAR). Le montant prévisionnel supplémentaire d'aide à l'ingénierie est de 45 400 € HT soit 54 480 € TTC pour la période 2026-2028, subventionné en partie par l'Anah conformément aux conditions relatives aux aides de l'Anah.

Les dispositions du présent avenant prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

2025.213 en date du 5 Novembre 2025 décision portant sur la convention de partenariat dans le cadre de la mise en place du compostage – Aire d'accueil des gens du voyage

Signature avec le SMICTOM d'une convention ayant pour objet la mise à disposition d'un site de compostage au sein de l'air d'accueil des gens du voyage à Champagne sur Seine. La convention prêt effet à la date de signature, et sera reconduite par tacite reconduction chaque année.

2025.214 en date du 17 Novembre 2025 décision portant sur la convention de partenariat UpCadhoc

Signature avec UpCoop d'une convention ayant pour objet la création d'un compte permettant la commande de carte UpCadoc.

2025.215 en date du 18 Novembre 2025 décision portant sur la demande de subvention « pumtrack » de Champagne-sur-Seine

Autorisation de dépôt d'une demande de subvention auprès de :

- L'Agence Nationale du Sport « 5000 terrains de sport »
- La Région « soutien régional à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens ».

Les projets prioritaires sont en Quartier Politique de la Ville. Le projet s'élevant à 465 737,00 € HT, la demande de subvention porte sur un montant de 302 729.05€ pour l'ANS soit (65% du projet) et de 69 860.55€ pour la Région (soit 15% du projet).

Le QPV de Champagne-sur-Seine manque cruellement de lieux de rencontre. La création de ce pumtrack vise à générer un lieu de rencontre inclusif et multifonctionnel, conçu pour favoriser les échanges sociaux, sportifs et culturels autour d'une infrastructure dédiée aux sports de glisse urbaine

2025.216 en date du 18 Novembre 2025 décision portant sur la convention de partenariat avec l'Association Départementale de Protection Civile de Seine et Marne (ADPC 77)

Signature avec l'Association Départementale de Protection Civile de Seine et Marne (ADPC 77) d'une convention ayant pour objet de définir le contenu et les modalités du partenariat entre les deux parties. Cette convention est consentie à titre gracieux pour une durée d'un à compter du 1^{er} janvier 2026.

2025.217 en date du 19 Novembre 2025 décision portant sur la convention de partenariat avec Esprit Ouvert

Signature d'une convention avec Esprit Ouvert ayant pour objet l'organisation de 4 ateliers éducatifs gratuits. La communauté de communes Moret Seine et Loing mettra à disposition d'Esprit Ouvert une salle pour l'organisation de ces ateliers. La convention est établie du 1 décembre au 31 décembre 2025.

2025.218 en date du 19 Novembre 2025 décision portant sur la convention de partenariat avec l'association La Compagnie de Théâtre Amateur de Moret

Signature d'une convention avec l'association La Compagnie de Théâtre Amateur de Moret ayant pour objet de fixer un cadre de coopération entre les parties et d'organiser la gestion de la billetterie matérielle pour le spectacle proposé du 30 janvier au 01 février 2026. La convention est conclue à compter du 29 novembre 2025 au 30 janvier 2026 inclus.

2025.219 en date du 26 Novembre 2025 décision portant sur la convention de présence artistique pour des actions de sensibilisations et d'éveil artistique en direction de la sphère de la Petite Enfance

Signature d'une convention avec la compagnie « Les arrosoirs » ayant pour objet de fixer les conditions d'actions artistiques auprès de la petite enfance. Le cout est de 6500€ TTC. La convention est conclue à compter du 01 décembre 2025 au 18 avril 2026.

2025.220 en date du 26 Novembre 2025 décision portant sur le renouvellement de l'adhésion au Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) avec le Département de Seine et Marne

Signature avec le Département de Seine et Marne d'une convention d'adhésion au Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) ayant pour objectif de définir les modalités de financement et de gestion du F.S.L. pour permettre aux familles relevant du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (P.D.A.L.H.P.D.) d'accéder à un logement, de s'y maintenir et/ou de bénéficier de mesures A.S.L.L. La contribution de Moret Seine et Loing pour l'année 2025 s'élève à 12 035 €. Cette convention est conclue à compter de sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2025.

2025.221 en date du 26 Novembre 2025 décision portant sur la convention de financement avec Ile de France Mobilités – Etude du pôle d'échanges Champagne -sur-Seine

Signature d'une convention de financement avec Ile de France Mobilités dans le but de réaliser une étude du pôle gare de Champagne-sur-Seine. Le soutien financier d'Ile de France Mobilités s'élève à 100 000€ HT.